

UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES
ST-QUENTIN-EN-YVELINES



université PARIS-SACLAY

5 ANS DE RECONSTITUTION DE PROCÈS

Sur l'annonce, on dirait une affiche de film. De fait, si le sujet est sérieux, il y a forcément dans les reconstitutions de procès organisées par l'association des étudiants en droit Juristribune, une part de mise en scène.

Sur l'annonce, on dirait une affiche de film. De fait, si le sujet est sérieux, il y a forcément dans les reconstitutions de procès organisées depuis cinq ans par l'association des étudiants en droit Juristribune, une part de mise en scène. « Le droit est enseigné de manière très théorique. Au-delà du côté théâtral, cet exercice permet une mise en pratique avec la découverte de métiers plus ou moins connus, comme celui de greffier », souligne Claire Leblond qui a été présidente de l'association. L'idée est simple : il s'agit de refaire un procès qui a marqué l'actualité judiciaire et dans lequel il y avait un doute

sur la culpabilité de l'accusé. Le « spectacle » se déroule à la cour d'assises du Tribunal de grande instance de Versailles.

Un cadre réaliste pour un procès qui demande quatre mois de préparation et dure cinq heures. « Les chargés de TD se glissent dans une robe d'avocat, un enseignant prend la présidence de la cour, les étudiants choisis se répartissent les rôles de témoins ou d'accusés, de greffiers et d'assesseurs et des personnes extérieures au monde du droit jouent les jurés, explique Claire Leblond, à chaque reconstitution, la salle est comble ! ». Un succès qui s'exporte désormais : l'intérêt suscité par ce concept original imaginé par Juristribune est désormais largement repris dans d'autres universités.